

6/6/70

01/10/70

27/12 30/6/69

Monsieur Vice recommande à l'entretien du personnel communal les tombes des Anciens Maires et Conseillers Municipaux, n'ayant plus de famille dans la Ville.

Messieurs Legrand et Hott signalent le mauvais état de certaines chaussées.

Le Conseil prend connaissance de l'amélioration du trafic SNCF, obtenue par l'Association des Maires du Canton.

Handwritten signatures and initials, including 'M. Legrand', 'Hott', 'Legrand', 'Hott', 'Gilles', 'Roy', 'Violette', 'Louet', 'Changenet', 'Dhont', 'Roy', 'Hott', 'Legrand', 'Nico', 'Cumant', 'Rabier'.

Réunion du Conseil Municipal du vingt et un octobre mil neuf cent soixante-sept.

Le vingt-et-un octobre mil neuf cent soixante-sept à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nemey, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Nemey, en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire.

étaient présents : M. Robert Maire, Judith et Gilbert adjoints, Violette, Louet, Changenet, Dhont, Roy, Hott, Legrand, Nico, Cumant, Rabier

Excusés : M. Goudy et Bauhin

Pouvoir : M. Gilles à M. Judith

M. Roy à M. Violette

M. Couroulet à M. Robert

Le Maire ouvre la séance à 18 heures.

Monsieur Judith Fournier demande la parole et tient à adresser au nom du Conseil Municipal

Handwritten notes and signatures on the left margin, including 'T.S. approuvé deux votes', 'M. Legrand', and 'Roy'.

ses félicitations au Maire, à l'occasion de sa récente élection comme Conseiller général du Canton de Menneval. Il souligne qu'il a ainsi le privilège d'être le premier Conseiller Général de ce canton. Monsieur Jean-Jacques Robert, très touché par les sentiments que lui ont témoignés ses collègues, les remercie en rendant hommage à ce merveilleux esprit d'équipe qui anime le Conseil. Les 71% de suffrages au premier tour et les 80% au deuxième tour, sont la preuve que ce travail. Il conclut: « Approuvés ainsi au milieu d'un mandat, nous devons poursuivre nos efforts avec la même volonté... »

L'ordre du jour appelle ensuite:

Délibération N° 1-67 : Extension du périmètre d'agglomération

Sur la proposition du Maire, et après avoir entendu le rapport de la commission chargée de la zone pavillonnaire, le Conseil sollicite l'extension du périmètre d'agglomération à l'esquisse du P. D. U N° 45 en cours d'étude, pour les parcelles comprises au Nord du Chemin rural N° 77.

à l'Est de l'Équedue,  
à l'Ouest du Chemin Rural n° 19 du Bas Clos Renault  
cet aménagement répond aux prévisions du plan d'aménagement et d'organisation générale de la Région ponsienne, approuvé le 26 août 1960, mis en révision et qui situe ce secteur dans une zone susceptible d'être organisée.

Délibération N° 2-67 - Avenant N° 1 au traité d'affermage S. L. E. E.

Préfecture de l'Essonne  
Direction de l'Administration Communale  
N° 07489  
Vu et Approuvé  
Corbeil-Essonnes le 27 nov 1967  
Le Préfet  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: Allouche

Après avoir pris connaissance de la lettre d'observations de Monsieur l'Ingénieur en Chef du Génie Rural, en date du 27 septembre, référence 673 673 dans laquelle il est dit:

« L'intérêt de votre Commune est donc d'exiger de la S. L. E. E. le maintien des coefficients 0,20 pour l'énergie électrique; 0,40 pour les salaires, tels que dans le traité du 10.9.1964,

Le Conseil approuve l'avenant N°1 du 4 septembre 1967, en conformité.

### Délibération N°3-67 - Situation scolaire

Rapport du Maire -

En 1968, il faudra considérer différemment le principe de fréquentation du Groupe scolaire :

Il y a, en effet, 2 points d'habitation principaux :

- les habitants de la Corbellotte et des immeubles du bel air d'une part

- les habitants des H.L.M. de la Commune, de Lecoursonnois, du Radar, d'autre part, à densité sensiblement égale.

Le problème du trajet se pose en fonction de la répartition.

1°) Ecole des Filles.

-- 5 classes primaires

2°) Ecole des Garçons

-- 5 classes primaires

3°) Ecole de la Jeannotte

-- 4 maternelles (plus deux primaires à venir)

L'école de la Jeannotte recevra les enfants proches du premier groupe d'habitations.

Les bâtiments traditionnels recevront les enfants du deuxième groupe.

Il y a un problème actuel, à titre provisoire, à résoudre ainsi :

1°) Occupation de l'école Jeannotte : 4 classes maternelles

2°) occupation de l'école des Filles : 5 classes primaires + 1 demandée ; 1 classe de garçons en transit.

3°) occupation de l'école des Garçons : 5 classes primaires

Le Conseil approuve à cause de l'éloignement des habitations, une navette par cars, assurant en service intérieur, le parcours de l'école de Filles à l'école maternelle de la Jeannotte.

Soit que la dépense sera prise sur le budget à l'article prévu.

Sans les retards de travaux

Le Maire donne en communication la lettre de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées confirmant que le retard dans les travaux est dû à l'assainis-

sement du chemin Herbeux, à la fosse septique et à l'égout de la maternelle; à l'aménagement de l'École des Filles rue de la Sablière. Le retard devra être rattrapé prochainement.

#### Délibération N°4-67 - Stade éclairage

Après avoir entendu le rapport de la Commission des Travaux du 14-10. et s'être fait indiquer sur le plan les nouvelles perspectives d'aménagement du stade avec piste de 400 mètres autour, le Conseil décide de confier l'éclairage du stade suivant le procédé B.B.T à l'entreprise d'installation de ce groupe.

Il approuve sur le terrain, face aux tribunes, 4 supports de 16 mètres de haut et 8 projecteurs SVA 50 de 2000 watts iodures métalliques - glace prismatique, pour un montant de 23.200 F. en fournitures

6.800 F. en frais d'installation

Le paiement sera échelonné sur 2 années; les crédits seront pris sur le budget additionnel au chapitre prévu à cet effet.

Il charge son Maire de toutes opérations nécessaires

#### Délibération N°5-67: Plafond du restaurant municipal scolaire

Après avoir entendu le rapport de la Commission des Travaux, le Conseil approuve le projet présenté par la maison Galpi, pour un plafond suspendu type Siprodecor 500 au prix de 7.200 F. TTC, suivant devis du 26 septembre.

Il est décidé que la dépense sera prise sur le chapitre prévu au budget supplémentaire

Donne tous pouvoirs au Maire pour cette réalisation

#### Délibération N°6-67: Réception définitive de la Mairie

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de la Commission des Travaux, approuve la réception définitive des Travaux de la Mairie.

#### Délibération N°7-67: Forfait de participation aux frais de dépoussiérage et de fourniture

Pré  
de l'A

berbeil  
Pour le P  
le Direct  
sig

Préfe  
Direction  
Commun  
du Carb  
Pré  
délégué  
l'édum

616/70

10/10/30  
2121 30/6/69

Prefecture de l'Essonne  
Direction  
de l'Administration Communale  
1<sup>er</sup> Bureau  
N° 07246

Vu  
Corbeil-Essonnes, le 20 Nov 1967

Le Prefet  
Pour le Prefet et par delegation  
Le Directeur de l'Administration  
communale  
signe: illisible

électrique (travaux d'agrandissement de la mairie)

Le Conseil approuve les propositions de l'architecte, qui, après entente avec les entrepreneurs, leur a fixé un forfait de participation aux frais de dépoussiérage et de fourniture de courant électrique, quand ils effectuaient les travaux d'agrandissement de la mairie.

Ces forfaits s'entendent ainsi :

- Carretti et Marion  
26 rue Johnston Recditt  
91 - Ris-Orangis 900,00.

- Sari-Yerres - Henri Degarne  
3 rue de la Lithumière  
91 - Yerres. 329,00

- St<sup>e</sup> Lutheraud et Cie  
89-91 rue Baudricourt  
75 - Paris 13<sup>eme</sup> 164,00.

- M R Lethiot  
18 rue de la Lyre  
Le Mée-sur-Seine 268,00.

- 6<sup>is</sup> Maudry.  
18 rue Notre-Dame  
91 - Corbeil-Essonnes 380,00

- Cruffot-Heiring  
52 rue du Pont  
91 Ris-Orangis 146,00.

total 2.183,00

Deliberation N° 8-67 - Feux d'artifice

Prefecture de l'Essonne  
Direction de l'Administration  
Communale 1<sup>er</sup> Bureau 6765  
Vu Corbeil-Essonnes le 21 Nov 67  
Pour le Prefet et par  
delegation - Le Directeur de  
l'Administration communale  
signe: illisible

Le Conseil donne son accord sur le montant de la proposition de l'artificier Ruggiesi, concernant la fourniture et la main d'œuvre spécialisée pour le feu d'artifice de la Saint-Pierre. Le montant de cette proposition s'élève à trois mille francs et sera prélevé sur l'artifice

"Fêtes et Cérémonies"

Délibération N° 9-67. Modification contrat entretien matériel incendie

Préfecture de l'Estonne  
Direction de l'Administration Communale - F. Bourgeois  
Le Conseil approuve la modification du contrat d'entretien par suite de l'augmentation du nombre des extincteurs.

N° 07445  
Vu le Conseil le 27. nov 1967  
Le Préfet

Il accepte la prime de 208.20 à dater du 1<sup>er</sup> novembre 1967, suivant avenant n° 1 au contrat 10 018 V 55/9.

Marais :

Le conseil prend connaissance de la lettre du Préfet du 12 octobre 1967 n° 10337, confirmant qu'il y a lieu de demander l'exonération de la taxe de luxe de 18% sur le bail du marais.

H. L. M.

Le conseil inscrit sur la liste d'attente les candidatures de :

- Monsieur Lingone
- Monsieur Roussehié
- Monsieur Vasseur (Madame Rost)

Remerciements

Le conseil prend connaissance des lettres de remerciements de la sortie des biens, de Madame Besson, Mademoiselle Ploton, Madame Jamault.

Assurances. - N° 10-67. Accidents de route, maires, Adjoint

Préfecture de l'Estonne  
Direction de l'Administration Communale - F. Bourgeois  
N° 08055 - Vu et approuvé  
Conseil tenu le 28 décembre 1967 - Pour le Préfet et par délégation - Le Directeur de l'Administration Communale  
Signé : illisible

Le conseil approuve la proposition d'assurance pour les accidents de trajet des maires, Adjoint et Conseillers municipaux dans l'accomplissement de leurs mandats et de leurs missions, avec garantie illimitée pour une prime totale de 360,00 F, auprès de Monsieur Rolland Assureur. Conseil

Délibération N° 11. Marché de Gré à Gré d'Entretien de voirie communale.

Le marché approuve le marché de gré à gré d'entretien de voirie communale proposé par les Ponts et Chaussées avec les Travaux Routiers, pour un montant de

Préfecture  
Direction  
communale  
Conseil - F. Bourgeois  
Vu  
N° 07445  
Préfecture  
D.A.C.  
N° 07445  
Vu le  
de l'Admini  
signé  
Préfecture  
D.A.C.  
N° 07445  
Conseil - F. Bourgeois  
Pour  
le Sec  
Signé  
Préfecture  
D.A.C.  
N° 07445  
Conseil - F. Bourgeois  
le 11  
Pour le  
Le Directeur de  
Signé : i

7303  
Préfecture de l'Essonne  
Direction de l'Administration  
communale - 1<sup>er</sup> Bureau Vu  
Conseil. Essonnes Le 21 Nov 1967  
Pour le Préfet  
Signé: illisible

vingt-six mille francs. (36.000<sup>f</sup>.)

bit que la dépense sera prise sur les fonds prévus à cet effet.

Délibération N°12-67 Garantie des enfants du stade

Préfecture de l'Essonne  
D.A.C. 1<sup>er</sup> Bureau - Vu  
Conseil. Essonnes Le 21 Nov 1967  
N° 07271. Pour le Préfet  
et par délégation. Le Directeur  
de l'Administration Communale  
Signé: illisible

Le Conseil approuve l'avenant N°2 de La Union et le Phénix Espagnol, de la maison du Gardien du stade, police 2048 pour l'extension de la garantie des enfants du stade.

Délibération N°13-67 Police Incendie maison du gardien du stade

Préfecture de l'Essonne  
D.A.C. 1<sup>er</sup> Bureau  
N° 07651 Vu  
Conseil. Essonnes le 4 DEC 1967  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire général  
Signé: illisible

Le Conseil approuve la proposition de police incendie N° 174-171 de La Union et le Phénix Espagnol de la maison du Gardien du stade.

Délibération N°14-67 Concession trentenaire Bourgeois

Préfecture de l'Essonne  
D.A.C. 1<sup>er</sup> Bureau  
N° 07173 Vu  
Conseil. Essonnes,  
le 16 Nov 1967  
Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Directeur de l'A. C.  
Signé: illisible

Le Conseil approuve le remboursement de la somme de 135<sup>f</sup> 14. après reprise de la concession trentenaire Bourgeois.

Délibération N°15-67 Société Anonyme d'H.L.M. de l'Essonne

Le Conseil approuve les garanties précédemment accordées par le Syndicat H.L.M. de la Région de Nemmey, et transférées à la Société Anonyme d'H.L.M. de l'Essonne -

H.L.M. Rurales - Nemmey - Bondoufle - St. Le. 94 - Itteville - Saunville - Chevannes

Date de la délibération	Montant de la garantie	Prêts réalisés correspondants			Capital restant dû après paiement de l'échéance 1967
		N° du contrat	Montant	Date de échéance	
N°/ Prêts à Taux réduit - 1% - 45 ans					
29. 12 - 60	6 019 690	81381	3.971.290	31-3-66	3.817.423, 81.
"	"	84408	1.414.440	31-3-68	1.414.440, 00
"	"	86.034	535.880	31-3-68	535.880, 00
"	"	500306	59.240	25-7-69	59.240, 00

2°/ Prêt à taux spécial - 3% - 20 ans.

10-10-64	300.000	30 563	300.000	31-3-66	277.335,45
----------	---------	--------	---------	---------	------------

3°/ Prêts à taux normal 5,25% - 30 ans.

8/11-62	1.800.000	7/45.898	980.000	25-5-64	918.877,33
"	"	03-100.006	400.000	25-11-65	381 775,50
28/10/65	600.000	03.116 045	600.000	25-5-67	591 349,84

Délibération N° 16-67. Œuvre de l'École publique de Seine-et-Oise

Le conseil reconduit la subvention à l'œuvre des Pupilles

Délibération N° 17-67. Cimetière

Le Conseil approuve le plan du cimetière présenté par Monsieur Dreyer, fixant en :

1 <sup>ère</sup> division : concessions perpétuelles	1 à 92
" " trentenaires	93 à 201
" fosses communes	202 à 208
2 <sup>ème</sup> division : concessions perpétuelles	1 à 95
" " trentenaires	96 à 209
" fosses communes	210 à 247
3 <sup>ème</sup> division : fosses communes	1 à 40.

Il rappelle que dans l'ancien cimetière :

les fosses communes sont de	1 à 40.
les perpétuelles	1 à 552
les centenaires	553 à 584
les trentenaires	585 à 773.
les fosses communes	774 à 815

dit que les premières concessions seront accordées en :

1 <sup>ère</sup> division : à partir du 17 -	perpétuelles
" " " 93 -	trentenaires

Questions diverses

M. Fleot signale le manque d'hygiène dans l'évacuation des eaux rue Carnot. S'attendant devant être fait prochainement, ce sera alors une question résolue



6/6/70

20/10/70

27/12 30/6/69

M. Violette demande à ce que la circulation soit réglée les jours de marché, en particulier rue de la Croix Bouvier et alentours du marché.

M. Louet se joint à lui pour demander que la réglementation soit fermement appliquée.

M. Nica demande s'il est prévu des places en nombre supérieur pour les vacances de neige, à l'intention des parents qui en faisant, souhaiteraient y envoyer leurs enfants. Le Maire précise que 5 places sont prévues à cet effet.

M. Curmant rend compte de la répartition des pommes de terre. Il a vérifié les adresses des intéressés et le Conseil l'en remercie. Il signale qu'il a demandé à la Fédération de rechercher la possibilité de ~~rechercher~~ <sup>trouver</sup> une location de propriété hors de la commune pour l'association de Chasse communale.

M. Violette rappelle que Mondial-Pratig n'est jamais venu réparer le conduit de ~~pluie~~ <sup>fumée</sup> de la maison du stade.

M. Hod rend compte du programme des séances de cinéma gratuites, destinées aux Anciens. Le Conseil le remercie et lui donne tous pouvoirs pour cette organisation.

Délibération N° 18-67 Travaux supplémentaires à la halle - avenants aux marchés de Travaux

Le Conseil Municipal approuve les avenants qui lui sont présentés, qui concernent les travaux supplémentaires à ceux prévus aux marchés, à effectuer à la demande du maître d'œuvre :

- pour installation de luminaires et de lignes complémentaires d'alimentation et de branchements avec les Etablissements Gruffot - Heuring pour 9050,00
- pour fourniture et pose de compteurs, banques au hall de la halle avec les Etablissements Caratti et Marion (avenant au lot N°5) 9688,00
- pour construction d'un abri voyageurs, trottoirs, parois inté.

102  
Préfecture de l'Essonne  
S.A.C. 15 Bureau  
Boulevard Corbeil-Essonnes  
le 21 nov 1967  
Pour le Préfet...

rieurs et extérieurs le long de la  
Nauie,  
descente de chauffère de l'Église  
démolition de 2 cheminées intérieures  
et annexes avec les établissements  
Carretti et Navion

14.800,00

- pour installation d'une enseigne  
"Hôtel de ville" - Installation d'un  
panneau des Naues - Installation  
d'un panneau "Morts pour la France"  
Installation des tablettes de comptoir  
avec les établissements Carretti et  
Navion (avenant au lot N°1)

12.200,00

Le montant de ces avenants sera prélevé sur le  
crédit ouvert à cet effet au budget additionnel

"Pour aménagement et transformation de la Naue"  
Sur proposition de Monsieur le Maire sur une possibilité d'augmentation de la taxe  
sur les locaux à usage de bureaux, le Conseil Municipal autorise cette augmentation  
Les sujets étant épuisés la séance est levée à vingt  
heures trente

*[Handwritten signatures and stamps]*

Préfecture de  
Direction d'  
Communes  
N° 003  
Boulevard  
Corbeil-Essonnes  
Le

### Séance du 25 novembre 1967

Le vingt-cinq novembre mil neuf cent soixante-  
sept à dix-huit heures, le Conseil Municipal de  
la Commune de Nemecy, régulièrement convoqué,  
s'est réuni à la Naue, en séance ordinaire, sous  
la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. Robert Naue; Judith et Gilbert  
adjoints; Chougenet, Cumant, Dhont, Gilles, Goudy,  
Kot, Legrand, Louet, Née, Rabier, Croufflet, Prolette,  
formant la majorité des membres en exercice.

1 mot  
1 mot  
*[Handwritten initials]*